

pasteur et troupeau, en marchant ensemble dans la voie de la fraternité et du progrès.

Il fit sur le Rév. J. M. Mireault des remarques élogieuses. Plus que personne Monseigneur connaît le dévouement du curé de Keewatin. Il l'encouragea à mettre à exécution le plan de former un cercle chrétien pour la jeunesse de la paroisse.

Toutes les sociétés catholiques sont chères à Sa Grandeur. Cependant, Elle ne peut le cacher, tout ce qui est canadien-français et catholique occupe une place de prédilection dans son cœur. C'est pourquoi Elle a accédé avec plaisir à l'invitation qui lui avait été si gracieusement faite par le Conseil de Keewatin. Elle a voulu surtout montrer tout l'intérêt qu'Elle portait à l'Union St-Joseph du Canada. Car, en somme, cette société c'est le groupement des enfants de la même grande famille pour un but religieux, fraternel et patriotique. Aussi, Monseigneur engage-t-il tous ceux qui peuvent le faire à augmenter les rangs du Conseil de Keewatin. Les réunions bi-mensuelles de ses membres sont une source précieuse de soutien mutuel dans l'ordre moral et physique. L'on y apprend à mieux se connaître et par suite à mieux s'aimer. Si les principes de l'Union Saint-Joseph étaient mieux appréciés par notre population française, notre force morcelée aujourd'hui, serait un corps solide qui pourrait résister aux attaques qui l'assaillent de toutes parts.

Monseigneur finit ses remarques, en faisant des souhaits pour le progrès de notre belle société, surtout pour le Conseil local de Keewatin, et remercia spécialement les dames de Sainte-Anne du dévouement qu'elles mettaient

dans toutes les œuvres de la paroisse.

Le Rév. Billions, Rédemptoriste, qui, quelques jours auparavant, avait prêché une retraite dans la paroisse, adressa la parole à l'assemblée. Il avoua qu'il était touché de voir toute la population catholique de l'endroit réunie sous les auspices de Saint-Joseph dans un but de concorde familiale. Il n'oubliera jamais ce bel exemple qui lui est donné par les Canadiens-français de Keewatin, et sous le climat d'Afrique ou son œuvre l'appelle, il se rappellera toujours la soirée de ce soir.

Le reste de la veillée fut passée en musique et en chants populaires où tous prirent une part active, sans omettre Sa Grandeur.

A. L.

DECES.

Nous apprenons avec regret le décès de Marie-Isabelle-Agnès, fille de Mathias Landry, âgée de 5 mois et morte le 14 avril dernier.

A V I S.

OTTAWA, 15 juin 1907.

*Aux membres de l'Union Saint-Joseph
au Canada.*

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société, sont dues et payables par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. En conformité avec les articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juillet prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même et sans autres avis suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,
Greffier-Général.